

Droit des finances publiques locales

Pr. Flizot

Le droit des finances publiques locales poursuit ses évolutions, alors que l'environnement financier local est marqué de plusieurs incertitudes mettant les budgets locaux sous contrainte.

Le renforcement du cadre constitutionnel relatif à l'autonomie locale se trouve, en effet, aujourd'hui confronté au désengagement financier de l'Etat et au développement de la solidarité financière entre collectivités territoriales. Bien que conservant plusieurs de ses spécificités issues des lois de décentralisation, le droit des finances publiques locales évolue également sous la pression de la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement.

Le cours donne une synthèse du cadre juridique, budgétaire et comptable qui s'applique aux finances locales au travers d'une étude des budgets locaux, de leur établissement dans le respect des principes budgétaires et du droit des élus, à leur exécution, en examinant leurs ressources et leurs dépenses, ainsi que l'ensemble des contrôles qui s'y appliquent.